

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 17 OCTOBRE 1848.

LA DESTRUCTION DES HURONS.

A L'OCCASION D'UNE DECOUVERTE FAITE DANS L'ILE ST. JOSEPH (Aujourd'hui Charity's Island)(1).

La Gazette de Montréal, en publiant, dans le mois d'août dernier, quelques détails intéressants sur une découverte faite récemment dans l'ancien pays des Hurons, a été entraînée, faute de données assez précises, dans des erreurs historiques, que nous nous permettons de rectifier, en retraçant les faits principaux de cette célèbre époque de nos annales.

A l'ouest de Pénanguishene, et à quelques lieues dans le lac Huron, on aperçoit un groupe de trois îles désignées par les géographes modernes, sous le nom d'îles aux Chrétiens. Chacune d'elles porte aujourd'hui le nom d'une vertu théologique; et nous ne savons jusqu'où remonte cette pieuse dénomination, qui ne paraît pas avoir été connue des anciens Missionnaires. Celle qui a le titre d'île de la Charité, est la plus considérable. Son nom moderne a fait oublier celui d'Adondoc que lui donnaient les Sauvages, et même celui de St. Joseph, auquel se rattachent cependant des souvenirs du plus haut intérêt. Ses rives sont depuis longtemps solitaires, et ce n'est pas à l'Algonquin et au Sauteux nomade, qui parcourent quelquefois ses épais forêts, qu'il faut demander ce qu'était autrefois ce sol, ou ce que signifiaient ces ruines, sur lesquelles il jette à peine un regard insouciant. C'est un mystère qui ne pique pas sa curiosité. Il montre toujours l'indifférence pour tout ce qui rappelle une civilisation qu'il méprise. Les traités canadiens eux-mêmes qui ont habité ces parages, avaient bien quelques vagues connaissances de ces ruines; mais plus occupés du commerce que de la science, ils ne cherchaient pas à s'en rendre compte.

Cependant des découvertes successives, faites depuis quelques années sur la presque île voisine, que la nation Huronne avait couverte autrefois de ses nombreux villages, ont éveillé avec raison l'attention publique. Des explorateurs intelligents ont été, il y a trois ans, mesurer les ruines d'un ancien fort, bâti en pierre dans l'île, connue autrefois sous le nom d'île St. Joseph, et aujourd'hui d'île de la charité. On voit encore ses murs s'élever de près de huit pieds au-dessus du sol, et on peut distinguer parfaitement ses contours et les quatre bastions qui les défendaient.

Monsieur Boucher de l'Étanguishene, en visitant dernièrement ces restes d'un autre âge, fit faire quelques fouilles au milieu des débris, et il trouva plusieurs objets curieux et très-significatifs. Il a recueilli des fragments de colliers sauvages formés du véritable Wampom blanc et rouge, des anneaux et une médaille en cuivre, des ossements humains, et un moule à faire des hosties, qui malgré son état d'oxidation, laisse distinguer parfaitement les emblèmes sacrés, qu'il devait reproduire. Cet instrument de sacristie ne diffère en rien de ceux qu'on emploie encore aujourd'hui, si ce n'est qu'il a quoiqu'en dise le Croniqueur de la Gazette) un peu moins de délicatesse dans le travail et de perfection dans la gravure. C'est un objet plutôt vénérable que curieux. Nous ne doutons pas que des fouilles entreprises avec soin, et dirigées avec intelligence, ne puissent amener d'autres souvenirs intéressants d'une époque qui ne vit plus que dans l'histoire.

Ces ruines, ces curiosités qui rappellent les Hurons, ce peuple le plus fidèle et le plus sincère allié des Français, nous reportent au moment de ses plus grandes malheurs. Il avait eu ses jours de gloire et de triomphe, et l'Iroquois lui-même qui devait être son vainqueur, et on peut dire son bourreau, avait subi le joug de ses armes victorieuses: mais cette prospérité n'eut qu'un temps, soit que Dieu voulût punir des esprits trop longtemps souris à sa voix, que depuis bien des années il leur faisait entendre inutilement par la bouche de tant d'illustres Missionnaires (2); soit que dans les secrets adorables de sa Providence, l'heure fût venue pour ce peuple, comme pour les autres, de disparaître de la scène de ce monde, où tout est changement et vicissitude.

C'est cette heure de combat et de dévotion, que nous voudrions redire. Il y a toujours un vif intérêt qui nous attache au malheur. Il semble qu'on y retrouve un reflet de sa propre vie, ou comme un présentiment de son avenir.

Les Hurons vécurent bien des années, heureux et tranquilles sur cette presque île gracieusement dentelée que les eaux du lac qui porte leur nom, viennent baigner au Nord, au Sud et à l'Ouest, entre la baie Gloucester

(1) Le Fort trouvé dans cette île St. Joseph, n'existait pas en 1630, quoi qu'en dise la Gazette. Il n'y avait même pas alors de Missionnaires chez les Hurons. Le Canada était toujours en possession des Anglais, qui en avaient expulsé les Missionnaires en 1629. Ajoutons que ce ne furent pas les Algonquins, mais les Hurons, qui devinrent sur le théâtre qui nous occupe, victimes de la fureur des Iroquois, et qu'aucun Missionnaire n'a trouvé la mort sur cette île.

Il ne faut pas aussi confondre cette île avec une autre du même nom, qu'on voit aujourd'hui à l'extrémité occidentale du lac Huron et près du saut Ste. Marie. Cette dernière n'a reçu ce titre que bien des années plus tard.

(2) La mission des Hurons est certainement de toutes les missions du Canada la plus intéressante, et celle qui a coûté le plus cher à la foi. Elle offrait à elle seule une riche mine à exploiter où la piété trouverait ce qu'elle recherche, surtout les plus beaux exemples de ferveur et d'héroïsme chrétien. Les récollets la commencèrent les premiers en 1615, quand ils suivirent Champlain dans son périlleux voyage chez cette nation. En 1626, ils y introduisirent, les Jésuites à la tête desquels se trouvait le célèbre P. de Brébeuf, qui devait devenir comme le Père de cette mission, et qui, après l'avoir couverte de ses veilles pendant plus de vingt années, devait couronner son œuvre en l'arroasant de son sang.

et celle de Norstawanaga. Des baies profondes et sûres, de nombreux cours d'eau, un sol fertile quand il est arrosé, des eaux poissonneuses, des forêts bien peuplées d'animaux, des promontoires qui semblent, taillée par la nature pour devenir des postes fortifiés; tout favorisait dans ces lieux, l'établissement de ce peuple guerrier commerçant et chasseur; mais l'Iroquois que d'anciens ressentiments, et une secrète jalousie envenimaient depuis longtemps contre cette nation puissante, vint troubler son bonheur. Avant de se mesurer avec lui, il dissimula ses projets sanguinaires, et essaya ses forces contre des peuples voisins, et moins redoutables. Quand il se sentit assez fort, il se jeta sur les Algonquins et surtout sur les Hurons. Cette guerre commencée on ne peut dire à quelle époque, ne se termina qu'au temps des Français et mit en combustion tout le Canada. Pendant près d'un demi siècle, nous pouvons suivre aux traces de feu et de sang, la lutte terrible qui s'engagea entre ces deux peuples. L'Iroquois devait finir par faire plier la tête à son redoutable adversaire, et le noyer dans le sang.

Toutes ses tentatives se bornèrent d'abord à envoyer des escouades de guerriers dresser des embûches aux Hurons sur les fleuves et les rivières qu'ils descendaient pour venir trafiquer avec les Français au centre de leur colonie, ou qu'ils remontaient chargés du fruit de leur commerce. Un riche butin, quelques chevelures enlevées pour servir de témoignage de leur bravoure, quelques prisonniers destinés à devenir les tristes victimes de leur cruauté insatiable, tel était le résultat de cette guerre de pirates. Elle suffisait pour entretenir dans la jeunesse l'esprit guerrier, le goût de courses lointaines et des expéditions périlleuses. Bientôt ce fut une guerre d'extermination, car le sauvage ne se croit pas suffisamment vengé tant qu'il n'a pas détruit entièrement son ennemi. La fureur des Iroquois était d'autant plus terrible, qu'elle était plus préméditée, et qu'elle n'avait rien de cette impétuosité imprévue qui ne permet pas de suivre toujours les sages conseils de la prudence.

En 1642, cette guerre prit un caractère d'audace et d'acharnement beaucoup plus alarmant. Les Iroquois par un plan habilement concerté et fidèlement suivi, s'étaient rendus les maîtres absolus de tous les chemins et de tous les passages. On resta pendant trois ans à Québec sans pouvoir communiquer avec les Hurons. Les Iroquois commençaient depuis un an à manier les armes à feu, qu'ils obtenaient des Hollandais leur voisins, et ils sentaient toute la supériorité qu'elles leur donnaient sur les Sauvages du Canada à qui les Français n'avaient pas encore osé confier des armes si meurtrières. Deux échecs qu'ils avaient éprouvés successivement, l'un quand ils feignirent de vouloir faire la paix aux Trois-Rivières pour cacher un projet perfide l'autre lorsqu'ils essayèrent d'attaquer les Français qui tenaient les premiers fondements du fort Richelieu (3) les avaient aigris tellement qu'ils avaient résolu de décourager la colonie par leurs vexations, et de s'emparer même de quelques Français, et surtout de quelques Robes-noires. Ils espéraient par là imposer aux Français, et les séparer de la cause des Hurons, qui seraient pour eux une proie facile, quand ils les auraient séparés de leur plus ferme appui. (A continuer.)

LE DROIT AU TRAVAIL

L'OBLIGATION D'ASSISTER LES TRAVAILLEURS.

De puis la révolution de Février, on parle beaucoup du droit au travail, cet article du Programme des socialistes; nous disons: article du Programme des socialistes, car il se sont servi de ce prétendu droit pour soulever les masses contre la société et s'en sont fait un puissant levier pour agir contre la propriété. La France, qui en ce moment est en voie de se donner une nouvelle Constitution qu'elle voudrait rendre aussi parfaite que possible, et lui donner aussi des garanties de viabilité, à chargé, par la voix de l'Assemblée Nationale, une commission de préparer un projet à cet effet. Cette commission s'est mise à l'œuvre et après avoir fait son travail, elle l'a présenté à l'Assemblée qui le lui avait ordonné; ce travail est, sans aucun doute une belle et grande œuvre, c'est une œuvre qui fait honneur à ceux qui y ont pris part, et à la France qui les a produits; néanmoins ce projet, comme tout ce qui est humain, contient quelques défauts: les défauts disparus, il s'en fera voir d'autres; car cela est de notre nature, rien n'est parfait chez l'homme. Parmi les défauts qui défigurent ce beau projet de constitution, on y trouvait reconnu le principe du "Droit au travail." Sans doute que dans l'intention des auteurs de ce travail, cette reconnaissance était indispensable, elle devait produire les plus précieux effets. Quoi qu'il en soit, et à des agitateurs quand même, et à des turbulents sans fin, pour saper les fondements de l'édifice social, on croyait peut-être, en reconnaissant arbitrairement ce principe, contenir cette portion dangereuse de la population et en faire une nouvelle amie de la République. Mais il paraît que l'on était dans l'erreur, car l'Assemblée Nationale en a décidé tout autrement. Elle a cru qu'il est dangereux de reconnaître même abstraitement un pareil principe. Elle a compris en effet que ce serait donner une nouvelle force et un nouveau droit (pour ainsi dire) aux turbulents et aux mauvais sujets, qui se serviraient de cette reconnaissance pour tenter encore de renverser la propriété et la société toute entière. Elle a compris que tous ces citoyens pervers, qui n'ont actuellement pour parler leur langue que leur seule éloquence et la misère de certaines classes de la Société, aurait alors entre leurs mains une arme terrible. Ils s'appuieraient auprès des masses sur la constitution elle-même qui aurait reconnu le droit au travail; et les masses, en voyant ainsi la constitution être en quelque sorte violée par ceux qui seraient chargés de la défendre, les masses se rendraient avec joie aux arguments des séditieux, et ce ne serait plus cette fois aux cris de vive le pillage, vive l'incendie, mais au cris magiques de "vive la constitution." C'eût été ainsi donner une force morale des plus dangereuses aux citoyens dont toute l'énergie et toutes les pensées s'emploient à conspirer contre ceux qui possèdent quelques biens. En vue de toutes ces considérations, l'Assemblée Nationale a résolu qu'elle ne reconnaîtrait pas le "droit au travail." Dès ce moment l'espoir des mauvais citoyens a été trompé et la société a pu respirer de nouveau. Mais que fera la France pour venir au secours de celui qui travaille. Elle décrètera, com-

(3) Aujourd'hui Sorel.

me elle vient de le faire par l'organe de l'Assemblée Nationale, qu'elle reconnaît l'obligation pour elle de donner assistance aux travailleurs. Nous croyons que cette dernière reconnaissance est d'une haute politique. Il est bien vrai que l'on dit:

"Nous regrettons que l'Assemblée nationale ait substitué au principe salutaire du droit au travail; l'obligation d'assister les travailleurs. Le travail relève l'homme abattu par la souffrance. D'un homme inerte, le travail fait un citoyen utile. Un peuple libre, éclairé, peut demander du travail, sans manquer à sa dignité. Il ne peut pas demander l'aumône."

Si nous pensions que cette nouvelle reconnaissance dût par ses effets avilir le peuple, nous serions certainement de l'avis que nous venons de transcrire. Mais nous sommes loin de croire que les résultats de cette reconnaissance soient dans le sens qu'on redoute tant. Nous croyons au contraire qu'il devrait servir à relever le courage des travailleurs et à les porter à se procurer de l'ouvrage. Car lorsqu'ils verront que le secours que leur promet l'Etat dans le cas où ils n'ont pas d'emploi n'est autre chose qu'un don gratuit, ils n'en voudront qu'à la dernière extrémité, et de cette manière le trésor public n'aura pas à nourrir comme au mois de Février, au mois de juin dernier une véritable armée de gens oisifs et sans cesse conspirants. L'honneur est trop fort chez les Français pour qu'ils acceptent sans retour de se parer une assistance de l'Etat. Dans tous les cas, nous devons dire que c'est avec un vrai chagrin que nous voyons certaines gens se faire parmi nous les admirateurs et les promoteurs des principes fondamentaux du Socialisme pur. Cela marque chez eux des dispositions peu en harmonie avec celles de la masse de nos populations, qui, comme tous les citoyens paisibles de la moralité publique, doivent répudier de semblables doctrines, quand même elles peuvent être suivies par des hommes qui ont de bonnes intentions d'ailleurs.

LA SESSION PROCHAINE.

Après la publication, de notre article sur les travaux probables de nos législateurs à la prochaine session du parlement, plusieurs journaux ont voulu croire (!) que cet article était officiel. Nous eûmes beau assurer le contraire on n'en persista pas moins à prétendre que nous parlions officiellement. En vue d'un pareil acharnement, nous résolûmes de laisser dire et puis de relever au moins une partie des faux arguments de nos adversaires et de ceux du gouvernement que l'on voulait combattre indirectement en s'en prenant à nous. Maintenant que nos opposants ne disent plus rien, examinons ce qu'ils ont fini de dire.

D'abord admettons une chose, c'est que chaque fois que les affaires ne vont pas au gré de nos vénérables et éloquents adversaires, ils ont la gentillesse de vous dire sans rougir: "Le Canada est bien éloigné de l'Angleterre; les États-Unis sont voisins du Canada. Tout nous entraîne vers la nouvelle Angleterre. C'est un si beau gouvernement que celui de ces consciencieux (!) républicains." Et là dessus ils parlent des dispositions du peuple qu'ils représentent comme enclin à s'annexer aux États-Unis. Parmi nos adversaires de cette espèce se trouvent en première ligne M. L. les Tories, ces archivolontaires, qui peuvent nous égarer dès qu'un des nôtres obtient quelque emploi sous la couronne; à eux se sont joints les transfuges du parti réformiste maintenant au pouvoir. Il y a une sorte de transfuges là et les Tories une sorte de pacte tacite, dont le but est la chute des ministres libéraux. Qu'importe après cela que le pouvoir tombe entre les mains de ceux qui si longtemps ont ruiné le pays; cela ne fait rien. Revenons le ministère du jour, M. L. J. Papineau acquerra par là quelque renommée au dehors, ses alliés et ses amis se caseront à qui mieux-mieux, et M. Papineau sera fait président de la chambre d'assemblée. Comme l'on voit, ce sont tantôt des idées de républicanisme qui aiment nos adversaires, et tantôt des idées d'ambition et d'avancement personnel. Pour de l'amour du pays, pour du désir de le voir progresser et être heureux, ils n'en ont pas, ils n'ont que de l'égoïsme. C'est bien pénible d'avoir à enregistrer un pareil fait, mais c'est matière d'histoire, et les événements de chaque jour nous prouvent que nous n'avons pas tort de penser ainsi à leur égard.

Nos adversaires, après avoir fait une semblable profession de foi, descendent à entrer dans quelques explications. La réforme électorale telle que nous l'annonçons ne leur convient pas. Les uns trouvent que c'est la mort politique des Canadiens-Français; les autres au contraire regardent cette réforme comme devant donner tout le pouvoir aux Canadiens-Français. Ils n'aiment donc pas cette mesure, et selon eux, ça ne peut pas faire. On doit conclure de cela que la mesure dont nous avons parlé serait propre à conserver aux Canadiens-Français la juste part qu'ils ont droit d'avoir dans les affaires, tout en donnant aux Canadiens d'autres origines la part qui leur appartient.

Quant à un "bill d'organisation postale," un "bill de réciprocité de commerce avec les E. U.," un "bill d'organisation douanière," un "bill d'éducation," les hommes de l'opposition pensent que ça pourrait être utile.

Le système judiciaire ne leur plaît pas autant; les uns veulent continuer la centralisation, les autres préféreraient la décentralisation. Sur ce point, nous laisserons les champions en faveur de l'un ou de l'autre système émettre leurs opinions à ce sujet car c'est un sujet, qui a besoin de passer par une longue discussion, et qui demande qu'on le discute avec plus d'attention que nous ne pouvons lui en donner aujourd'hui.

Nos adversaires désiraient un bill pour organiser le barreau, plutôt que d'en avoir un pour la profession du notariat.

Le rappel des lois de banqueroutes ne leur sourit pas du tout. Les uns demandent la continuation des mêmes lois, d'autres une loi nouvelle, et bon nombre ne veulent pas de lois de banqueroute du tout. Que les marchands parlent et fassent connaître leurs opinions; c'est un utile moyen d'éclairer davantage la question.

Un bill d'enregistrement leur convient à tous. Mais pour les Municipalités, quelques uns désirent voir renaitre les municipalités de paroisse. Quant à l'Agriculture, il n'y a partout le pays qu'une voix pour en demander la protection; on ne peut méconnaître que l'Agriculture a besoin d'être améliorée et par là même encouragée.

La Tenure Seignioriale occupe ensuite l'attention de nos vénérables adversaires. Ils n'osent pas s'opposer à une mesure qui paraît généralement demandée. Ils prennent alors un faux fuyant, et semblent dire au peuple de se défier d'une réforme à cet égard; que cette réforme pourrait leur être plus nuisible que la Tenure Seignioriale elle-même. Nos lecteurs vont sans doute demander quel est le motif de cette prudence outre mesure. Mais qu'ils se souviennent donc que parmi les adversaires du gouvernement actuel se trouvent plusieurs seigneurs, et que M. L. J. Papineau est du nombre. Ils comprendront alors ce qui fait agir nos adversaires

et ils se souviendront que ce sont là les gens qui se disent les vrais et seuls amis du peuple.

Relativement aux autres mesures, les ultra-républicains demandent ce que nous pensons de voir avoir au prochain parlement, et ils demandent ensuite davantage. C'est ainsi que sur les salaires des employés publics ils parlent de faire de nombreuses réductions. Mais ce sont des choses en l'air qu'ils nous disent, ils ne précisent rien. Comme leur patron, c'est toujours de la théorie qu'ils ont à nous donner; ils parlent comme des livres.

Il n'y a que l'Aurore des Canadas, qui s'oppose à ce qu'il soit passé un Bill pour faire payer l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838. C'est une idée fixe chez notre confrère; qu'il continue à faire valoir sa doctrine. Mais au moins qu'il n'ait pas d'avantage le triste courage de refuser au clergé un de ses droits les plus chers, celui de citoyens. Comme citoyens, le prêtre a tout autant que le Rédacteur de l'Aurore, quel qu'il soit, le droit de s'occuper du bien-être de son pays, et de veiller à ce que quelques citoyens ne s'en fassent un patrimoine exclusif. Cela dit, nous prenons pour aujourd'hui congé de nos confrères de l'opposition, en leur recommandant de continuer à travailler pour le bien des adversaires du peuple, de resserrer d'avantage leurs liens avec le parti de l'ancien pacte de famille! néanmoins, nous ne leur disons pas adieu, nous les affectionnons trop pour cela; aussi les quittons-nous en leur disant, au revoir!

REPERTOIRE NATIONAL.—Nous avons reçu la 3e livraison du 2e volume du Répertoire National, qui nous paraît continuer à soutenir son intérêt et être une utile publication.

CHANGEMENT ECCLÉSIASTIQUE.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons publié la semaine dernière une liste des changements Ecclésiastiques dans le Diocèse de Québec. Nous n'avons pas dit dans le temps que cette liste fut officielle, parce qu'elle ne l'était pas, mais ce que nous pouvons dire, c'est que cette liste était alors telle que nous l'avons publiée. De puis ce temps, il y a eu quelques nouveaux changements; nous nous sommes hâtés de les faire connaître. Mais voilà que le Journal de Québec publie lui aussi le lendemain une liste des changements Ecclésiastiques, qu'il accompagne de la note suivante:

"On nous prie de dire que la liste des changements Ecclésiastiques qui a paru dans les Melanges Religieux et qu'on reproduit l'ami de la Religion et le Canadien, n'est pas correcte, celle que nous publions aujourd'hui est officielle."

Nous ne savons si notre confrère se déclare par là "organe officiel de l'archi-diocèse," nous ne le croyons pas. Nous comprenons qu'il n'était officiel que pour la liste en question. Nous trouvons fort surprenant et incompréhensible cette déclaration "d'officiel." Car dans la liste prétendue officielle de notre confrère, il s'y trouve au moins à notre connaissance une erreur très grande: C'est ainsi que notre confrère dit que Mr. Mayrand est transféré de la Cure de St. Zéphirin aux Cures du Cap de la Magdelaine et de St. Maurice; voilà l'erreur. Mr. Mayrand ne va pas au Cap de la Magdelaine ni à St. Maurice, mais s'en va Curé à St. François de la Beauce. Comment notre confrère peut-il expliquer cette erreur officielle? Une réponse catégorique nous obligera infiniment.

FRONTIÈRE EN LITIGE.

Nous voyons par le Fredericton Reporter que la question de la frontière en litige entre le Canada et le Nouveau Brunswick, est sur le point d'être réglée. Le même journal ajoute que les droits du Nouveau Brunswick sont reconnus, et que la ligne à laquelle on s'est arrêté, est à peu près la même que celle tracée dernièrement par l'arpenteur général du N. Brunswick.

LACONVOCATION.

Quelques journaux répandent le bruit que le Parlement Provincial ne doit être convoqué que dans le commencement de janvier. Nous croyons qu'il n'y a rien de fondé dans cette erreur. C'est là un bruit qui a déjà couru il y a plus d'une semaine et qui provient de l'imagination de quelques faiseurs de nouvelles. Nous persistons à croire que les chambres seront convoqués vers le 22 du mois de novembre.

Nous apprenons avec plaisir que F. L. Génand, écrivain de cette ville, vient d'être adressé à la pratique de la médecine. M. Génand a subi un brillant examen, et peut s'attendre à une large part du patronage public. Nous lui souhaitons une nombreuse clientèle.

POUR LES MELANGES RELIGIEUX.

(Traduit d'un journal anglais de 1845)

Résultat des sociétés de tempérance aux États-Unis.

On écrit que ces sociétés sont destinées à diminuer, sinon à faire disparaître tout-à-fait le vice; résultat de l'abus excessif des liqueurs fortes. Tous les européens qui ont visité ces plages, s'accordent à y représenter l'abus des liqueurs alcooliques comme beaucoup plus étendu et plus funeste que dans aucune partie de l'ancien monde. C'est en 1826 que s'organisa dans l'état de Massachusetts la première de ces sociétés. De puis cette époque, six mille autres se sont formées, deux mille distilleries ont été fermées, cinq mille marchands ont été obligés d'abandonner le commerce des liqueurs spiritueuses; cinq mille ivrognes ont renoncé à leurs habitudes; enfin 700 navires ont fait des voyages plus au moins longs sans emporter de liqueurs spiritueuses.

Les boissons sont défendues à l'armée de terre et presque abandonnées dans la marine. On estime que le nombre de signataires de l'acte d'association s'élève maintenant à plus de 1500 mille, et on a lieu de croire que lors du prochain rapport il sera augmenté de 33 p. 0/0. La santé publique ne peut que s'y améliorer considérablement, et ce qui le prouve, c'est qu'à Albany où la population est de 26 mille individus dont 5 mille sont membres de la société de tempérance, il n'est mort en 1832, lors du choléra, que 2 membres de cette société sur 336 personnes attaquées.

— Les pois sont menacés d'une maladie, peut-être plus dangereuse, que celle des patates. On rapporte qu'aux Trois-Rivières, des pois, qui ont la plus belle apparence, contiennent des petits vers; il y en a qui en ont jusqu'à quarante et cinquante; l'usage de ces pois est très dangereux pour